



Mineur-e-s non accompagné-e-s : l'intégration durable reléguée au second plan

15 mai 2018

La prise en charge des mineur-e-s non accompagné-e-s (MNA) dans le domaine de l'asile varie considérablement d'un canton à l'autre. Malgré les améliorations, des manquements subsistent encore : accès restreint à la formation, laps de temps conséquent avant l'intégration dans une structure adaptée, changements brutaux dès la majorité, manque de personnes de référence à long terme. Tout ceci entrave l'intégration durable de ces jeunes.

Les différences cantonales restent importantes

Avec les cartographies cantonales, disponibles à présent pour la totalité des cantons, le Service social international – Suisse (SSI) montre une vue d'ensemble de la prise en charge des MNA. Ceci crée le point de départ pour répondre à une demande de longue date du Comité des droits de l'enfant de l'ONU envers la Suisse : une harmonisation de la prise en charge des MNA en Suisse. Les recommandations de la Conférence des directeurs et directrices cantonaux-ales des affaires sociales (CDAS) relatives aux MNA ont constitué un premier pas vers une harmonisation. Cependant, ces recommandations n'ont pas systématiquement été mises en œuvre. Il demeure en effet de grandes disparités cantonales qui impactent sur les perspectives d'avenir durables de ces jeunes.

De nombreuses mesures s'essoufflent après l'âge adulte

Ces cartographies cantonales montrent une professionnalisation de l'accompagnement depuis l'augmentation des arrivées de MNA en 2015. Néanmoins, les mesures d'intégration de ces jeunes à plus long terme sont insuffisantes. Notamment, l'accès aux formations post obligatoires est compliqué, inéquitable, lacunaire et diffère en fonction des cantons. Par ailleurs, l'accompagnement individualisé par une personne de référence au-delà de la majorité n'est que très peu pratiqué dans les cantons. De plus, de nombreuses mesures d'accompagnement, tant sociales qu'éducatives, prennent fin à l'âge de 18 ans.

La mise en place rapide d'un accompagnement de qualité permettrait de soutenir ces jeunes jusqu'à leur autonomisation. En ce début d'année 2018, certains cantons romands ont débuté des projets encourageants de prise en charge des jeunes adultes. Ainsi, malgré de nombreuses lacunes persistantes, des évolutions prometteuses sont en cours.

Personne de contact:

- Alicia Haldemann, responsable *ad interim* secteur MNA, SSI – Suisse
022 731 67 00, a.haldemann@ssi-suisse.org